

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3688 - jeudi 06 Août 2020 - Prix : 200 Fc

Le Mufti accuse Sambani d'être "l'ennemi numéro 1 de la République"



Aboubacar Said Abdillah Djamalilail nouveau Mufti

JUSTICE

**Installation du conseil
supérieur
de la magistrature**

LIRE PAGE 3

SOCIÉTÉ

**115 détenus seront
jugés bientôt
pour agression sexuelle**

LIRE PAGE 2

EXAMENS NATIONAUX

**Le coup d'envoi prévu
ce samedi**

LIRE PAGE 6

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 06 au 10 août 2020

Lever du soleil:

06h 24mn

Coucher du soleil:

18h 02mn

Fadjr : 05h 12mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 16mn

Maghrib: 18h 05mn

Incha: 19h 19mn



COOPÉRATION COMORES – JAPON

Signature d'un échange de notes pour le 11ème don de riz japonais

Hier mercredi 5 août 2020, à Antananarivo, Monsieur Higuchi Yoshihiro, l'ambassadeur du Japon aux Comores, résident à Madagascar et Monsieur Caabi El Yachrountou Mohamed, Ambassadeur des Comores à Madagascar, ont procédé à la signature d'un Échange de Notes portant sur un don non-remboursable de riz dans le cadre de l'Assistance alimentaire 2020 du Gouvernement du Japon à l'Union des Comores.

L'accord porte sur un don de riz équivalent à deux cent millions de Yen japonais (200 000 000 Yen), soit huit cent millions de francs comoriens (800,000,000 KMF). C'est pour la onzième année consécutive depuis 2010 que le Japon continue de prêter main forte à l'Union des Comores par le don de cette importante denrée alimentaire qu'est le riz.

L'ambassadeur Higuchi a déclaré : « Je souhaite vivement que ce don, symbolisant un geste d'amitié et de sympathie du peuple japonais envers nos amis comoriens, puisse contribuer tangiblement à renforcer la sécurité alimentaire des Comores, en fournissant les moyens de subsistance du

peuple comorien souvent fragilisés par les aléas climatiques, et encore plus en cette période de la crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19.

Il a tenu à rappeler que le Japon est déterminé à accompagner l'Union des Comores dans sa démarche vers un développement inclusif, équitable et durable. C'est d'ailleurs en suivant cette logique que le Japon ne cesse d'apporter son soutien dans divers secteurs. Par exemple, outre cette aide alimentaire, le Gouvernement du Japon met en œuvre en collaboration avec l'UNICEF un « Projet d'Appui à la Réponse à la COVID-19 aux Comores » depuis juin 2020 qui consiste en un don non-remboursable d'un montant de 56 millions de Yen, soit 224 millions de francs comoriens.

En dehors du domaine de la Santé, le Gouvernement du Japon, en collaboration avec la FAO, fournit une aide à la restauration des moyens de subsistance et de renforcement de la résilience des ménages vulnérables victimes du Cyclone Kenneth, à travers des activités agricoles. Il s'agit d'un don non-remboursable, financé à hauteur de 29 millions de Yen, soit 116 millions de francs comoriens et dont la période de mise en œuvre s'é-

tale d'avril 2020 à mars 2021.

En décembre 2019, le Japon et les Comores, toujours dans le cadre du Programme du développement économique et social, ont signé l'accord pour l'acquisition de trois « Speed boats », un don non-remboursable dont le montant du financement s'élève à 300 millions de Yen, soit 1,2 milliard de francs comoriens. Bien que l'acquisition de ces trois bateaux ait pris du retard à cause de la Covid-19, elle est en cours.

Dans le domaine de la pêche, le Japon a également offert son aide en collaboration avec FAO pour le projet qui s'intitule « Améliorer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la sécurité maritime grâce au renforcement de la résilience des communautés de pêcheurs tributaires de la pêche en récif corallien » dans la région Océan Indien dont fait partie l'Union des Comores. Il s'agit d'un don non-remboursable qui totalise un financement de 460 millions de Yen soit 1,8 milliards de francs comoriens, avec une durée d'exécution de trois ans allant d'août 2019 à août 2022.

En ce qui concerne la lutte contre malnutrition, le Gouvernement du Japon travaille en collaboration avec la JICA et l'UNICEF pour le « Project



Les deux ambassadeurs lors de la cérémonie.

for Scaling Up Treatment of Severe Acute Malnutrition », un projet mis en œuvre depuis novembre 2018 jusqu'à mai 2021, dont le montant s'élève à 160 millions de Yen, soit 640 millions de francs comoriens. Il faut noter que le Fonds de Contrevalet de l'assistance alimentaire cumulé par le Gouvernement comorien est utilisé pour plusieurs projets de développement économique et social dont fait partie la mise en place d'un Laboratoire Multidisciplinaire de contrôle de la qualité des aliments et

des médicaments.

Le montant de ce projet qui est en cours s'élève à 360 millions de Yen, soit 1,4 milliards de francs comoriens. La cérémonie de la pose de première pierre pour la construction du laboratoire est prévue lors du prochain passage d'Ambassadeur Higuchi à Moroni. Ce sera l'occasion pour les deux parties de faire un tour d'horizon complet de cette coopération multisectorielle.

Mmagaza

SOCIÉTÉ

115 détenus seront jugés bientôt pour agression sexuelle



Mohamed Ousseine ministre de la justice

Du 10 au 28 août prochain, un tribunal spectaculaire sera organisé à Moroni dans le but de trancher sur les affaires de 174 détenus à la maison d'arrêt de Moroni. 115 détenus seront traduits en justice dont 111 accusés d'agressions sexuelles et 4 inculpés de meurtre. Devant la presse hier mercredi 5 août, le ministre de la justice a parlé des procès qui vont se dérouler dans les conditions judiciaires requises.

Sur un ton visiblement ferme, le ministre de la justice, Mohamed Ousseine a tenu à rassurer la population que les auteurs d'agressions sexuelles et les personnes inculpées de meurtre devront répondre de leurs actes lors des procès qui vont s'organiser dans les trois îles en ce mois d'août. A partir

du lundi prochain, un tribunal spécial pour les délinquants sexuels se tiendra jusqu'au 17 août afin de prononcer leurs peines appropriées. La maison d'arrêt de Moroni abrite 147 prisonniers dont 111 sont des agresseurs sexuels. « Sans aucune pitié, ces présumés coupables auront la sanction pénale qu'ils méritent. Les procès se feront dans les conditions judiciaires normales », indique le garde des sceaux avant d'annoncer que « un projet de loi visant à condamner les délinquants sexuels à 20 ans de prison ferme attend d'être soumis à l'Assemblée nationale pour adoption ».

En dehors des actes de violence sexuelle, le ministre a rebondi sur les personnes accusées de meurtre. « Du 25 au 28 août se tiendra également

des tribunaux spéciaux afin d'inculper ou de disculper des détenus. A Moroni, les magistrats trancheront sur 4 dossiers criminels, 2 dossiers pour Anjouan et un seul pour Mohéli ». Interrogé sur le nombre insignifiant des cas de meurtre alors qu'on observe une recrudescence des crimes de sang dans le pays, le ministre de la justice explique qu'il faut attendre six mois pour boucler un dossier d'homicide. « Pour le moment, tels sont les dossiers prêts mais d'autres sont en cours d'instruction », répond Mohamed Housseine Djamalillail. En tout cas, à Moroni, sur 174 détenus, 111 sont des agresseurs sexuels, on en dénombre 40 à Koki (Anjouan) sur 112 détenus, et 15 à Badjo (Mohéli) sur 27 détenus.

Kamal Gamal

VIOL SUR MINEUR

Suspecté de viol et d'enlèvement, Foundi Moussa est en garde en vue

Suspecté dans une affaire de viol d'une mineure de 13 ans et d'enlèvement d'un nouveau né, Foundi Moussa est actuellement en garde en vue à la brigade des mineurs de Moroni. Une enquête est ouverte pour faire connaître la vérité.

Suspecté d'avoir violé une mineure de 13 ans, et d'enlèvement d'un nouveau né,

Foundi Moussa, originaire de Chouani Hambou est en garde en vue à la brigade des mineurs de Moroni depuis mardi 04 août. En effet, l'affaire fait écho dans les réseaux sociaux et les versions divergent. Ce directeur du Groupe Scolaire Foundi Moussa de Moroni Caltex avait la tutelle de la petite depuis l'âge de 12 ans. Et selon nos informations, il aurait profité de l'innocence de la jeune petite et l'au-

rait caché durant sa période de grossesse. Après que la petite ait accouché, il aurait confié l'enfant à un couple de Kouwa dans la région Mitsamihuli.

Contacté par La Gazette des Comores, le commissaire Darouèche de la brigade des mœurs et des mineurs a affirmé qu'une enquête a été ouverte à ce sujet afin de faire connaître la véracité de la fameuse histoire. « On nous a fait

part d'une plainte, et depuis mardi dernier, le présumé coupable est en garde en vue en attendant les nouveaux éléments de l'enquête. Toutefois, nous avons pu récupérer l'enfant en question », avance-t-il. Cependant, une vidéo circule dans les réseaux sociaux et fait le buzz. Une confession nocturne semble faire écho concernant la vente du nouveau né à une somme égale à 4000 euros. Le commissaire

Darouèche revient sur la question et appelle à éviter les rumeurs. « Le nouveau-né a été confié et non vendu », précise-t-il. Joint au téléphone, un des fils de Foundi Moussa parle de diffamation mais ne peut en aucun moment se prononcer. « Laissons la justice faire son travail. L'enquête est en cours et nous attendons des réponses », dit-il.

Andjouza Abouheir

Le Mufti accuse Sambi d'être "l'ennemi numéro 1 de la République"

Comme une bourde, Aboubacar Said Abdillah, grand Mufti de la République s'est attiré la colère de l'opinion mardi dernier à l'occasion de la cérémonie d'installation du Conseil supérieur de la Magistrature. En plus d'avoir critiqué l'opposition et d'avoir appelé les comoriens à respecter l'autorité du président d'Azali Assoumani, le chef religieux s'est laissé emporter dans un réquisitoire contre l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi jusqu'à le qualifier « d'ennemi de la République ».

Son éminence Aboubacar Said Abdillah Djamilayli, grand Mufti de l'Union des Comores accuse l'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi d'être le responsable de la délinquance juvénile dans l'archipel. Sans ménagement ni sens de la courtoisie républicaine due à une personnalité qui a eu à assumer les plus hautes fonctions de l'Etat, le Mufti a même accusé l'ancien raïs Sambi, au cours de son allocution prononcée à l'occasion de l'installation du conseil supérieur de la magistrature, d'être « l'ennemi numéro 1 de la République

et de notre nation ». Et de poursuivre : « C'est à cause de lui qu'aujourd'hui le trafic de drogue a pris de l'ampleur en Union des Comores. Sambi a installé Bashar Kiwan au pays et ce dernier avait le champ libre pour trafiquer sa drogue sans aucun contrôle », déclare-t-il. Des propos mal accueillis par l'opinion et aussitôt décriés par de nombreuses personnalités, provoquant un grand tollé sur les réseaux notamment Facebook.

La sortie médiatique du grand Mufti s'est ajoutée à la longue série d'accusations en relation avec le

dossier de la citoyenneté économique dont se délectent nombre d'autorités politiques, religieuses et intellectuels proches du pouvoir, en dépit du fait que le principal « accusé » ne soit toujours pas en mesure de se défendre, étant placé en détention depuis plus de 2 ans. Nombreux sont les observateurs, y compris au sein du régime, qui estiment que ce n'était ni le lieu ni le moment pour Aboubacar Said Abdillah Djamilayli de tenir des propos d'une telle gravité. « Ce dernier, au lieu de rappeler à l'ensemble des magistrats la responsabilité qui leur

incombe notamment en appliquant minutieusement le droit dans le respect strict, le grand Mufti s'est aventuré dans un discours politique mêlant moquerie à l'opposition, haine contre un ancien raïs et un appel à respecter et accepter la présidence d'Azali Assoumani et ses forfaitures », a soutenu l'avocat de Sambi, maître Ahamada Mahamoudou qui n'attend que l'accord de son client pour porter plainte pour diffamation à l'encontre d'Aboubacar Said Abdillah.

A.O Yazid

JUSTICE

Installation du conseil supérieur de la magistrature

Installé officiellement mardi dernier par le président de la République, le Conseil supérieur de la magistrature est chargé de sanctionner et juger les magistrats qui iront à l'encontre du devoir moral régissant leurs fonctions.

La cérémonie officielle d'installation du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a eu lieu mardi 4 août au palais présidentiel de Beit-Salam. Devant le président de la République, les magistrats, et un parterre d'invités, le secrétaire général dudit Conseil, Soilihi Mahamoud a présenté la liste de 12 membres composant le Conseil. Parmi eux, des élus comme des membres de droit. L'intervenant devait rappeler que la mission première du CSM est de « garantir l'indépendance de la magistrature ».

« Désormais, l'on ne peut pas déplacer un magistrat de siège comme ça, sans son consentement

pour qu'il soit libre dans l'exercice de ses fonctions », explique l'ancien procureur général, tout en poursuivant que « l'indépendance ne veut pas dire qu'un magistrat peut faire ce qu'il veut par ce qu'il est indépendant. Il doit se conformer aux textes et procédures. S'il commet une faute, il peut être poursuivi et sanctionné par ce Conseil. Des sanctions qui iront jusqu'à sa radiation du corps » de la magistrature.

Pour répondre à ceux qui accusent la justice de laxisme, Soilihi Mahamoud appelle les magistrats à faire leur travail « en âme et conscience, éviter les abus, éviter de prendre des décisions qui revêtent des suspicions ». En sa qualité de premier magistrat du pays, le président de la République salue cet engagement qui constitue le parachèvement des institutions judiciaires à travers ce Conseil créé par la loi N°87-017 du 22 janvier 1991 et révisée par la loi N°15-013/AU du 2 décembre 2015.

Affecté par les abus et irrégularités judiciaires à répétition, le président Azali Assoumani rappelle que « rendre effectifs les droits consacrés par la Constitution, les lois et les règlements, est une question majeure pour laquelle le Conseil supérieur de la magistrature doit apporter une réponse ». « Nombreux parmi nos compatriotes ne font pas confiance à nos institutions judiciaires car la corruption ainsi que les dérives que nous vivons ces derniers temps, liées aux violences faites aux femmes et aux enfants, sont encouragées par l'impunité », martèle celui qui réitère que « désormais, les auteurs d'injustice et leurs complices, subiront les peines de leurs fautes ».

Pour le chef de l'Etat, « nul n'est au-dessus de la loi » et c'est la raison pour laquelle il réaffirme que les magistrats du pouvoir judiciaire « sont soumis, sans exception, dans l'exercice de leur charge, à la surveillance de ce Conseil supérieur de



la magistrature ». « Il (le CSM) a pour finalité d'obliger ou de permettre les magistrats du pouvoir judiciaire d'exercer leur charge avec dignité, rigueur, diligence et humanité », soutient-il. Promettant ainsi de « redonner confiance » aux citoyens et aux partenaires avec ce

Conseil doté des compétences de surveillance administrative et de contrôle de l'activité des magistrats, de les passer en conseil de discipline et de prononcer des sanctions.

A.O Yazid

SOCIÉTÉ

Les retraités se sentent humiliés, avec 3 mois d'arriérés de pension

Les retraités continuent à passer des mois sans toucher à leurs pensions. Une situation qui scandalise beaucoup d'entre eux, qui par s'estiment être les victimes collatérales d'un conflit entre deux autorités du gouvernement. Pour eux, l'eau monte à la gorge et ils souhaitent obtenir enfin une solution.

Déjà 3 mois sans paiement. Les retraités ont l'impression de vivre un vrai calvaire. Après avoir déployé tous les moyens possibles et imaginables pour se faire régulariser cette situation humiliante, les retraités ont finalement décidé de porter plainte contre le ministère des finances pour non paiement des arriérés de leur pension. Et ces derniers demandent à être alignés avec les militaires comme cela se faisait avant 2018. « La situation que nous vivons aujourd'hui ne concerne pas les retraités. Cela ressemblerait à une guéguerre entre l'ancien ministre Maoulana Charif par le biais de sa femme directrice de la Caisse de retraite, d'une part et le ministre des finances, Said Ali Said Chayhane d'autre part. Ce dernier cherche à sanction-

ner son adversaire (...) pourtant ce n'est pas Maoulana qu'il punit mais nous, les retraités », regrette Mohamed Soilihi alias Gaga, un retraité.

Cette situation touche profondément les retraités qui disent s'en remettre au président de la répu-

blique qui est le seul à leurs yeux, à pouvoir répondre aux aspirations de la population surtout celles des retraités. « Le président Azali Assoumani doit satisfaire la population et surtout les retraités. Et ceux qui ont failli à leur mission, doivent être sanctionnés », avance-t-il.

Les Comores vivent une période difficile caractérisée par la grave pandémie du coronavirus. Et aujourd'hui, les retraités sont divisés en trois catégories : la catégorie A composée des retraités des sociétés d'Etat, une catégorie B constituée des retraités de la fonction publique qui ont des comptes dans les autres banques et la catégorie C composée des retraités payée à la SNPSF. « Le 4 août dernier, le gouvernement a payé seulement la catégorie A. Et les retraités voient en cette situation une discrimination inadmissible entre retraités », conclut-il.



Kamal Gamal

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssef
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Une mère, une Princesse Formidable vient de nous quitter

Si elle pouvait revenir parmi nous encore quelques secondes, quelques minutes, quelques heures, quelques jours, quelques semaines, quelques mois, quelques années ou encore quelques décennies, pourquoi pas, pour rattraper juste une seconde de ces opportunités manquées. Si elle pouvait encore s'asseoir "Pvo daramvuvuwo" pour veiller sur nos enfants et nous proférer les meilleurs "Duans"... La volonté de Dieu nous laisse encore une fois triste et orphelins.

Elle repose désormais en paix à la place "CHANGANI" (au Panthéon version Koimbani) depuis ce samedi 1er août 2020. Princesse Bibi Mohamed Youssouf Mfaoumé est la Grand-sœur du Sultan actuel de Oichili – Dimani, S.A. Sultan Abdoul Aziz Mohamed Youssouf et petite-sœur du Prince Karani

Mohamed Youssouf... Née à Koimbani, Bibi Mohamed Youssouf est la fille aînée de la nouvelle génération de la famille Royale de Ngazidja. Fille de Mohamed Youssouf Mfaoumé et de Thanaye Abdoulghaniye et arrière petite-fille de Mfaoumé wa Madjouani et Msafoumu wa Fefumu, elle fut l'épouse du regretté Cadi Boina Boina décédé en 1984 et principale héritière "wahe le djando la IGNAMHIZI", la branche royale de Koimbani - Oichili.

Très connue par sa générosité et son grand cœur d'une véritable Princesse, elle a marqué sa génération et celles d'après par son respect et sa facilité à vivre avec les autres. Dans les quartiers, dans les "mikontsi ya mila", dans les "beyas", dans les "Twarikas", dans les "hirimus"... dont elle a eu à conduire depuis très jeune fille, on retient sans

ambiguïté, l'image de cette forte et imposante dame, malgré sa petite taille. On retient aussi et surtout son Amour pour tous, son charisme de Chef respectueuse de tous, très ouverte et suffisamment Responsable dans le vrai sens du terme...

On retiendra aussi son sourire qui n'a jamais laissé apparaître ses dents. Son humeur de femme comblée même dans les moments les plus difficiles. Elle en a connu certains très douloureux : la découverte du corps sans vie de son époux à la sortie du "Wukoumbi" de sa cousine ou encore après la perte brutale de sa fille unique et ses trois enfants dans le tragique accident du Yemania. Jamais personne ne témoignera d'elle un "chirq". Sa tristesse s'exprimait légèrement par des courtes larmes pendant que la bouche proférait le bon message pour calmer

les autres.

Mère de quatre enfants (Anziza, Anzize, Abderemane et Faiçoil) et plusieurs autres enfants grandis entre ses bras. Les trois étaient là avec les autres frères, les beaux-frères, les Grand-pères, les cousins et les amis... pour accompagner maman à sa dernière demeure désignée à la place "CHANGANI" où reposent avant elle les grands noms de cette Ville historique : ses arrières grand-pères Sultan Mdahoma Mfaoumé et Sultan Abdourohmane Boina Fomou, ses Grand-pères Prince Abdoulghaniye et Sultan Abdoulhamid, et son Oncle Prince Said Miradji Abdourohmane Wa Mouigni Azir.

Trois autres figures religieuses et "Imams" remarquables de la ville de Koimbani reposent dignement sur cette place "CHANGANI". Il s'agit de Charif wa Said, de Charif Tohir

et de Mze Said Mohamed sous les autorisations des Sultans respectifs de leurs époques et en reconnaissance de leur fraternité et de leur amour pour la famille "IGNAMHIZI" et la ville de Koimbani en général.

Maman Anziza comme la surnomme le commun des mortels, est la deuxième femme formellement identifiée de la famille Royale de Ngazidja à être admise dans cette place emblématique de "CHANGANI" après son arrière... Grand-mère Coco Baredja Ndraru.

Une grande perte pour l'humanité. Notre famille a perdu une mère. Nos enfants ont perdu leur Grand-mère. "Mgu Ngudjo Wurehemu, ya djayiliye ezema zahaho zike chifayi aghira na mawudu tsihu yakiyama in chaa Allah.

Mgunaurehemu ye wulaze pvwadjema.

A.M.F

La Sécurité Nationale du pays n'est plus

Au-delà des manquements dans les interventions des administrations publiques (Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, BCC...) pour nous assurer de la croissance, du plein-emploi, de la stabilisation des prix et de la justice sociale.

Au-delà de l'absence de toutes mesures politiques, économiques et sociales visant à améliorer durablement les conditions de vie des comoriens, à répondre à leurs besoins actuels et sans compromettre l'avenir de nos enfants. C'est-à-dire une politique de développement durable.

Je veux qu'on parle de Sécurité Nationale

Quelle est l'action de nos gouvernants pour protéger leur population, leur territoire et nos intérêts vitaux ? Ce qui est sûr et nous le constatons en permanence ces dernières années, nos gouvernants ont échoué dans la politique publique et dans les moyens à mettre en œuvre et les ressources à mobiliser pour le bien-être de nos citoyens. Et nous assistons à un déclin de la souveraineté nationale et à un déclenchement tout azimut de foyers de conflits sociopolitiques au sein des institutions et dans nos communautés.

Alors ma volonté d'étendre le concept de sécurité à l'économique, le sociétal et au civil s'impose pour dire que la Sécurité Nationale de

notre pays n'est plus. L'Etat, et les pouvoirs successifs ne jouent plus le rôle de promotion de la Sécurité Nationale. Ils se sont montrés incapables d'assurer le trait d'union entre l'intérêt national et les intérêts des différentes communautés politiques, civiles et économiques dans notre pays. Et tous les secteurs de la Sécurité Nationale sont devenus encore plus aujourd'hui vulnérables.

La capacité de l'Etat à délivrer les ressources et les moyens nécessaires au maintien de son existence et de son fonctionnement est faible. La promotion de l'économie est négligée par son ministère et le Ministère des Finances s'empêtre avec les faibles ressources de la Nation. Le pouvoir d'achat de la majorité est quasi nul. Les lois économiques sont bafouées en permanence et les graves difficultés des opérateurs économiques sont ignorées. La récession s'est enracinée.

C'est l'insécurité économique

Des villages érigent des « Ngomé ». Des cérémonies coutumières et religieuses sont boycottées. Les valeurs sociales et traditionnelles se délitent. La population est à l'abandon avec pas de santé, pas d'emploi et pas de justice. Les conditions acceptables des valeurs traditionnelles, des valeurs culturelles et religieuses et de l'identité nationale ne se retrouvent pas.

C'est l'insécurité sociétale

Les troubles sociaux autour du jour de l'indépendance sont d'autres révélateurs. Et le discours présidentiel du 6 juillet 2020 a choqué plus d'un avec en particulier les aveux d'impuissance face à plusieurs atteintes dont ont fait l'objet les institutions de la République. L'année 2021 hante certains esprits.

Les menaces pesant sur les valeurs constitutionnelles et légales acquises sont évidentes. Et les détenteurs du pouvoir semblent ne pas avoir la capacité à conduire les politiques adaptées aux besoins nationaux, ni la capacité à apporter et à maintenir la cohésion sociale du pays. Face aux différentes demandes de reconnaissance et de reven-

dications politiques, sociales et économiques, le pouvoir utilise la force militaire au nom de la survie nationale et au nom d'un besoin impérieux de reconnaître d'abord leurs représentants. Et plus l'Etat fait usage de la force, plus le flot de réfugiés et des détenus politiques augmente et pose ainsi des problèmes de sécurité à la Nation. Il n'y a plus de stabilité idéologique, institutionnelle et physique de l'Etat. Nous assistons à un pouvoir d'un Etat, cou enfoncé dans les épaules, dans une fracture sociétale.

C'est l'insécurité politique

La Sécurité Nationale définie « comme le niveau de protection de l'individu, de la société et de l'Etat

contre les menaces intérieures et extérieures, qui permet aux citoyens d'exercer librement leur droit constitutionnel, de bénéficier d'un niveau de vie décent, de garantir leur souveraineté et leur liberté... » est le droit de tous et surtout des plus faibles. Ceux qui sont sous la responsabilité du Président.

Je dis que la Sécurité Nationale n'est plus, Et le Président Azali Assoumani ne peut plus continuer à l'ignorer.

Moroni, le 29 juillet 2020

Mahamoudou Ali Mohamed,
Président de l'ANC (Alliance Nationale des Libéraux pour les Comores)



Organisation mondiale de la Santé

BUREAU DE LA REPRESENTATION DE
L'OMS EN UNION DES COMORES

Tel : (269) 7730036 – 7731495 – Fax (269) 7731825
BP 435 – Moroni - Email : AFWCOKM@who.int

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES

L'Organisation Mondiale de la Santé en Union des Comores met à la vente aux enchères l'équipement suivant :

N° article 1

Description Véhicule TOYOTA LAND CRUISER

Année d'acquisition 2005

L'équipement sera vendu en leur état actuel et sera visibles au bureau de l'OMS du lundi 27 Juillet au Mardi 05 Août 2020 de 10h00 à 15h00.

Les offres devront être soumises sous pli fermé et déposées au bureau de l'OMS au plus tard le Mardi 10 Août 2020 à 10h00,

délai de rigueur. L'enveloppe devra porter la mention « **vente aux enchères** ».

Les adjudicataires seront avisés des résultats de l'appel d'offre par l'OMS.

L'OMS se réserve le droit de rejeter toute offre qui ne rencontrerait pas l'agrément de la commission.

Le paiement sera effectué par chèque bancaire certifié à l'ordre de l'OMS.

L'adjudicataire devra, avant tout enlèvement du véhicule, régler les droits de douane et en apporter le reçu ou faire état de ses droits d'importation en franchise de douane.

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

SOCIÉTÉ

Telco SA lance Telma Maesha

La société Telco SA lance du 03 au 30 août la campagne Telma Maesha. Pour seulement 5000 KMF, Si vous êtes client du deuxième opérateur de téléphonie mobile tentez de remporter votre maison de rêve. Telma semble continuer dans sa lancée d'une nouvelle stratégie marketing de plus en plus agressive. « On veut répondre aux besoins des comoriens et créer un impact positif sur leur quotidien » explique le chef du département communication.

Après le Super Tomba du 4x4, la société Telma Comores lance Telma Maesha. Pour participer à la tombola, il suffit de recharger 5000 KMF sur son téléphone dans la période du 03 au 30 août, pour tenter de gagner « la maison vos rêves ». Il s'agit d'une maison de trois chambres, salons, cuisine et toilettes, d'une surface de



100m² livrée au gagnant en seulement 100 jours. « Pour nous, on veut faire le maximum pour satisfaire nos clients. Et gagner une maison, c'est tout un rêve pour tout être humain »,

déclare Stéphane Aboutoïhi, le directeur commercial de Telma Comores. Pour la suite, Telma Comores prend en charge la totalité des frais de scolarité pour l'année

scolaire 2020-2021 pour les heureux gagnants du 2ème au 10ème prix. Trois prix pour Ngazidja, trois pour Anjouan et trois pour Mohéli.

Pour soutenir l'éducation dans le

pays, Telma Comores lance une mobilisation sans précédent du 03 au 30 août pour la réhabilitation des écoles du pays en offrant une prime de 2 millions de FC au gagnant du challenge Mvola « Mon Ecole-Mon Avenir ». « Créez le numéro Mvola de votre école, lancez un appel aux dons, partagez les photos de vos travaux, salles de classe, sanitaire, cour d'école, point d'eau avec le hashtag Mon Ecole-Mon Avenir-Telma Comores, récoltez un max de réactions et tentez de gagner le prix numéro 1 de l'éducation », précise-t-il. En favorisant, via le très haut débit d'internet, le suivi de la scolarité et la préparation des examens pour les milliers d'élèves du pays, Telma Comores ouvre les portes du savoir à la jeunesse, soutient le staff du deuxième opérateur, comme pour

Andjouza Abouheir

SPORT

Deux fédérations enterrent la hache de quiproquo

La légère secousse de divergence qui allait constituer un obstacle à une coopération, raisonnablement harmonieuse et fructueuse, entre la Fcssu et le Comité de Normalisation pour la Ffc a été dissipée le mardi 4 août dernier à Moroni. Ces deux personnes morales œuvreront main dans la main pour l'intérêt du football féminin et des jeunes. Bref, embarquées dans le même bateau, elles rameront dans la même direction pour le développement de cette discipline footballistique.

La sagesse et l'essor du football féminin et de base l'ont emporté sur la passion et la prétention. Désormais, pour l'intérêt des disciplines, la Fédération comorienne du Sport scolaire et universitaire (Fcssu) et la Fédération de Football des Comores (Ffc), sous l'œil vigilant et conciliateur de Kanizat Ibrahim, patronne du Comité de normalisation, ont, après confrontation des vues et échange des perspectives et des plannings, ont de concert entermé la hache de l'incompréhension.

Tout a commencé quand le directeur technique national auprès de la Ffc, Ayouba Moussa, après une série de rencontres de concertation, de travail et de partage avec les pionniers de football des jeunes et féminin au niveau national, avait envisagé d'introduire ces disciplines dans le milieu éducatif. Le projet est pourtant reconnu instructif, constructif et salutaire. Mais, la réaction d'Attoumani Mohamadi Mdere, secrétaire général de la Fcssu fut surprenante. « C'est une ingérence. Il convient de respecter la hiéar-

chie. Nous avons lancé un appel à toutes les fédérations sportives pour promouvoir ensemble le sport scolaire, toutes les disciplines confondues », lance-t-il.

L'échange effectué le mardi 4 août 2020 au siège du Comité de normalisation a réussi à tout dissiper et à frayer un bon chemin pour l'essor du sport concerné. Ensemble donc, les délégués présents sont convaincus que les petits centres de formation et la Fcssu sont le grenier du sport civil. La perspective d'introduction du football féminin et

des jeunes à l'école est salutaire et bénéfique. En clair, embarquées dans le même bateau à pagaies pour la même préoccupation et ramant dans la même direction, Fcssu et Ffc devront œuvrer main dans la main, une fois la courbe de la pandémie se décline, plausible espoir de l'arrêt de tout regroupement, être autres sportif, décidé par les autorités nationales pour protéger la population.

Bm Gondet

UNION DES COMORES
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT



PProjet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date de publication le 06 août 2020

Avis d'Appel d'Offres No: AON/2020/01/PRCI II/ Eq-Inf-AGID-CGP-DGEME-SEP

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB) à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour l'« Acquisition et installation des équipements informatiques au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID), du Commissariat Général au Plan (CGP), de la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME) ». Ces Fournitures sont à livrer dans les locaux de l'AGID, du CGP, de la DGEME et la SEP/PRCI-II dans un délai de trois (03) mois.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent

obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : ppci_comores@yahoo.fr.

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « Dix mille francs (10 000) Francs comoriens ».

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 03 septembre 2020 à 11

heures 00 min et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : Un million huit-cent mille francs comoriens (1 800 000 KMF).

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 03 septembre 2020 à 11 heures 15 min dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : ppci_comores@yahoo.fr.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

CULTURE / INTERVIEW

Farid Youssouf, artiste :

"Je me suis donné corps et âme pour exceller et évoluer"

Farid Youssouf prépare son troisième projet après « Bariza Husha » en 2001 et « Wanantsi » en 2004. 6 ans après, le chanteur natif de M'béni décide de revenir et cette fois dans une autre dimension. Dans une interview exclusive accordée à La Gazette des Comores/ Hzk Presse, l'auteur de « Assia » et « Nyora » évoque ses débuts, son temps de break et son avenir sur la scène musicale.

Interview

Question : Comment êtes-vous entré dans la musique ?

Farid Youssouf : C'est en intégrant l'association Djadid El Fahar de M'béni en 1993 que j'ai commencé à apprendre les instruments musicaux. De 1993 à 1994, je me suis initié pour la première fois à la chanson. À cette époque, les premières chansons que j'ai écrites, ont commencé à avoir une lueur et à atteindre mon jeune public naissant, plus précisément à être connues uniquement qu'à Mbeni. Parmi ces chansons, il y a « Mfumatso », « Nadhiri », « Bariza husha », « Sirikali Narisane », « Nyora » et plein d'autres. C'est de là que découlent les premières étincelles de mes chansons dont certaines ne sont pas enregistrées.

J'ai longtemps figuré membre des orchestres musicaux mais j'avais toujours l'idée et l'ambition d'être un musicien indépendant. Je me suis donné corps et âme à mes propres moyens pour exceller et évoluer. En 1997, j'ai été convoqué dans un concours pour proposer une chanson de réconciliation de l'État après le séparatisme d'Anjouan. Malheureusement, quoique ma chanson ait été jugée d'une impor-



Farid Youssouf artiste natif de M'béni

tance capitale et plus thématique, elle n'a pas été retenue. Mais cela ne m'a pas découragé. En 1998, j'ai encore participé à un concours pour, cette fois-ci, la lutte contre la drogue aux Comores dont j'ai remporté le premier prix.

En 1999, après une discorde avec l'orchestre Djadid El-Fahar, avec lequel j'ai débuté ma carrière, j'ai décidé de lancer mon propre orchestre « Wulezi des Comores » au mois de juillet. Une initiative qui m'a permis d'officialiser, en 2000, mon orchestre dans un concert qui s'est déroulé à la plage du Trou du prophète à Memboimboini devant 4000 spectateurs. En 2001, j'ai sorti mon premier album CD, « Bariza husha », suivi d'un deuxième en 2003, « Wanantsi » et en 2004, je suis parti en France où ma carrière musicale continue toujours jusqu'à lors.

Question : Depuis 2004, vous n'avez pas sorti d'album après le succès de Bariza husha et

Wanantsi. Pouvez-vous nous en dire plus ?

F.Y : Oui, depuis 2003, j'ai décidé de ne plus enregistrer d'album, raison pour laquelle vous avez assisté à une période où je n'ai publié que des singles pour pouvoir rester toujours en activité, faire briller ma carrière et contribuer à la richesse culturelle de mon pays. Cette décision est prise pour la simple raison que, ici en France pour les studios d'enregistrement professionnels, le moins cher coûte entre 30 à 40 euros l'heure, ce qui fera plus de 200 euros la semaine. Donc, risquer de s'investir pendant des mois et dépenser plus 6000 euros alors qu'on est sûr de ne rien gagner en retour est l'une des principales causes de cette décision.

Pour vous donner un exemple, s'il se trouve que je m'investis à vouloir vendre des albums, dans ce cas, n'ayant pas de producteur, je pourrai envoyer jusqu'à 200 cd aux Comores, mais parmi ces 200 disques, ce ne sera qu'une vingtaine

qui sera vendue et que chaque disque parmi ces 20 sera finalement plagié et vendu à profusion à Volovolo en contrefaçon à 500 francs. Nous n'avons pas une garantie pour nos droits d'auteurs et pour notre propriété intellectuelle. Et le gouvernement n'a malheureusement pas mis une politique de protection des droits des artistes comme fait la SACEM en France. S'aventurer dans une telle démarche pour un artiste national, c'est risquer de finir sa carrière en étant surendetté ou en faillite. Aujourd'hui, j'espère publier mon prochain album en essayant de suivre les normes des ventes en streaming pour bénéficier au moins d'une garantie et d'une sécurité à l'échelle internationale.

Question : S'est-il passé quelque chose qui vous a poussé à prendre cet élan ?

F.Y : Je n'ai jamais pris d'élan. Depuis 2013, je n'ai cessé d'enregistrer des morceaux comme : « Nida bo Nida », « Fataha na Kisiri », « Habiba », « Bahatia », « Mbaba », « Lahda », « Mdzima », « Udoyo », « Tsikosa », « Nyora », « Mbandzi », « Haki », « Anfu (Asimini) », « Anziz », « Gawa », « Nfumatso », « Makonokono » et 12 titres des pohori (sorte de lecture poétique comorienne). J'ai plutôt opté pour une nouvelle stratégie pour ainsi m'inspirer et revenir encore plus fort que je ne l'ai été.

Question : Avec l'adoption de la loi sur la propriété intellectuelle et le droit voisin en Union des Comores, ne pensez-vous pas que vous aurez les conditions pour faire des bénéfices ? Allez-vous en

profiter dans ce cas ?

F.Y : J'espère que cette loi réussira à mettre de l'ordre, à former des personnes qui seront capables d'assurer la veille de nos droits. Et surtout inculquer à la population comorienne l'idée de supporter les artistes et de respecter leurs travaux, notamment leur droit d'auteur et leur créativité intellectuelle. A partir de cet élan, chaque artiste peut jouir de ce qu'il fait, donc de son travail de création et cela quel que soit son domaine de créativité. Personne ne va profiter de personne. Par contre, il faut savoir que chaque artiste est gagnant et va pouvoir avoir les bénéfices en fonction de son travail.

Question : Vous êtes un des artistes qui ont connu un franc succès sur le plan national. Est-ce que l'idée de mettre fin à votre carrière vous déjà traversée ?

F.Y : Je n'ai jamais eu et n'ai pas l'intention d'arrêter la musique. En 2012, j'ai juste décidé après avoir fait mon opération chirurgicale, d'arrêter de donner des concerts bénévoles en France en faveur des associations, pour me consacrer justement à mes propres concerts. La preuve, à chaque fois que je retourne au pays, j'enchaîne mes tournées.

Question : Vous comptez faire votre retour sur la scène musicale. Quelles seront les nouveautés que vous allez apporter à vos fans ?

F.Y : Je travaille sur mon nouvel album que j'espère sera disponible prochainement.

Propos recueillis par A.O Yazid

EXAMENS NATIONAUX

Le coup d'envoi prévu ce samedi

Selon calendrier établi par le ministère de l'éducation nationale, les examens nationaux vont commencer ce samedi par les examens professionnels. Et d'après le directeur général de l'Office National des Examens et Concours (ONEC) toutes les dispositions sont prises pour le bon déroulement des examens de l'entrée en 6e prévu le 11 août, du baccalauréat du 15 au 22 août et le 25 août pour le BEPC avec plus de 43971 candidats cette année.

Les examens nationaux au titre de l'année académique 2019-2020 vont débuter ce samedi 8 août par l'examen professionnel. A l'exception de Mohéli, où il n'y a pas de candidat inscrit, l'exa-

men va se dérouler, comme les autres examens, dans des bonnes conditions. Le directeur de l'ONEC, Abdou Ali Abdallah montre que toutes les dispositions sont prises pour le bon déroulement des examens en cette période de la Covid-19 et appelle les parents d'élèves à prendre leur responsabilité. « Chaque candidat doit porter son masque avant de venir en classe. On doit tout faire pour respecter les mesures barrières », avance Abdou Ali, le directeur de l'ONEC. Pour l'examen d'entrée en sixième prévu le mardi 11 août, ils sont 17157 candidats inscrits sur l'ensemble des îles.

Quant au baccalauréat de cette année, les épreuves écrites vont démarrer le samedi 15 août et vont durer 7 jours au lieu de quatre jours

par rapport aux autres années. « La nouveauté de cette édition 2020 est la suspension des épreuves d'éducation physique. C'est un sacrifice mais c'était nécessaire », annonce-t-il. Cette année, les candidats au baccalauréat sont au nombre de 13 683 dans l'ensemble des îles et révèle que cette année, le nombre des agents de surveillance va doubler. « Par mesures de sécurité contre la pandémie, nous avons diminué les salles d'examen dans les centres ainsi que l'effectif par classe. C'est pourquoi, j'appelle à la vigilance des candidats de bien garder leurs convocations parce que tout y est : heure, salle et centre », dit-il.

Quant aux épreuves écrites du Brevet d'Etude du Premier Cycle, elles doivent pratiquement commen-



cer le mardi 25 Août pour prendre fin le 27 de ce même mois. Ils sont au nombre de 12 651 candidats à concourir. D'après le directeur, la délibération et la proclamation des

résultats du baccalauréat et du BEPC devront intervenir au début du mois d'octobre 2020.

Ibnou M. Abdou